

Elaboration

du **Plan Local d'Urbanisme de Montrichard**



**URBAN'ism - Agence d'Urbanisme,  
Architecture & Paysages**  
9 rue du Picard – 37140 BOURGUEIL  
tél : 02 47 95 57 06  
fax : 02 47 95 57 16  
mail : [contact@urban-ism.fr](mailto:contact@urban-ism.fr)

---

**Pièce n° 5.1**

# Annexes Sanitaires

---

Approbation

---

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil  
Municipal,

en date du 21 novembre 2014,

approuvant l'élaboration du PLU.

Le Maire,  
Jean-Marie JANSSENS

## I. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Source : Rapport annuel 2012,  
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP)  
de Montrichard – Bourré – Saint-Julien-de-Chédon – Faverolles-sur-Cher

Le S.I.A.E.P. assure en régie la desserte en eau potable des communes de MONTRICHARD – BOURRE - ST JULIEN DE CHEDON - FAVEROLLES SUR CHER, une partie de la commune de CHISSAY EN TOURAINE (partie limitrophe à la commune de MONTRICHARD), et une partie de la commune de MONTHOU SUR CHER « Route des Vaublins ».

Le Syndicat assure :

- l'entretien et le renouvellement du réseau d'eau potable
- la surveillance et l'entretien des installations
- la relève des compteurs d'eau potable
- l'accueil des abonnés
- la facturation

Selon le dernier recensement, la population desservie s'établit comme suit :

- MONTRICHARD 3 501 habitants
- BOURRE 676 habitants
- FAVEROLLES S/C 1 344 habitants
- ST JULIEN DE CHEDON 744 habitants
- CHISSAY EN TOURAINE 120 habitants
- MGEN 120 équivalents habitants
- MONTHOU S/C 30 habitants
- **TOTAL 6535 habitants, pour un total de 3 763 abonnés**

### Répartition des abonnés par commune

MONTRICHARD	1972
BOURRE	515
SAINT JULIEN DE CHEDON	463
FAVEROLLES SUR CHER	741
CHISSAY EN TOURAINE	57
MONTHOU SUR CHER	10

## 1. Description du système de production

L'eau potable est fournie aux abonnés grâce aux 4 points de prélèvements suivants, exploitant tous la nappe du Cénomaniens :

Forage	Commune	Année de création	Profondeur	Débit
Les Vallées de Chanvre	MONTRICHARD	1935	132.00 m	70 m <sup>3</sup> /h
La Bonneterie		1965	193.00 m	80 m <sup>3</sup> /h
Le Pré Bournais	ST JULIEN DE CHEDON	1960	165.60 m	20 m <sup>3</sup> /h
Les Plombs		1978	185.00 m	40 m <sup>3</sup> /h

## 2. Description du système de distribution

110 kms de réseau permettent l'alimentation en eau potable de 3763 abonnés.

Le syndicat dispose des 9 réservoirs suivants, pour une capacité totale de 3 024 m<sup>3</sup> :

Commune	Dénomination	Type de réservoir	Capacité
MONTRICHARD	La Bonneterie	Sur tour	500 m <sup>3</sup>
	Les Bélitres	Sur tour	300 m <sup>3</sup>
	Le Donjon	Semi enterré	2 x 212 m <sup>3</sup>
	Les Vallées de Chanvre	Semi enterré	250 m <sup>3</sup> 300 m <sup>3</sup>
BOURRE	Vallagon	Semi enterré	100 m <sup>3</sup>
	Le Poliveau		500 m <sup>3</sup>
	Les Gouesches		250 m <sup>3</sup>
ST JULIEN DE CHEDON	Bordebure	Sur tour	400 m <sup>3</sup>

Le Château d'eau de Bordebure alimente les communes de Faverolles-sur-Cher et Saint-Julien-de-Chedon.

Le secteur Nord-Ouest de la commune de Montrichard est alimenté par le forage de la Bonneterie.

La commune de BOURRE et la partie Sud-Est de la commune de Montrichard sont alimentées par le forage des Vallées de Chanvre.

Une interconnexion sous le Cher a été créée en 2001, entre l'étage du réservoir de la Bonneterie et celui du réservoir de Bordebure.

### 3. Description des systèmes de traitement

Les caractéristiques des installations de traitement du syndicat sont les suivantes :

Station de traitement	Forage concerné	Traitement
Les Vallées de Chanvre	Les Vallées de Chanvre	Déferrisation et nitrification biologique + désinfection au chlore liquide
La Bonneterie	La Bonneterie	Déferrisation biologique + désinfection au chlore liquide
Bordebure	Les Plombs	Déferrisation Biologique + désinfection au chlore liquide

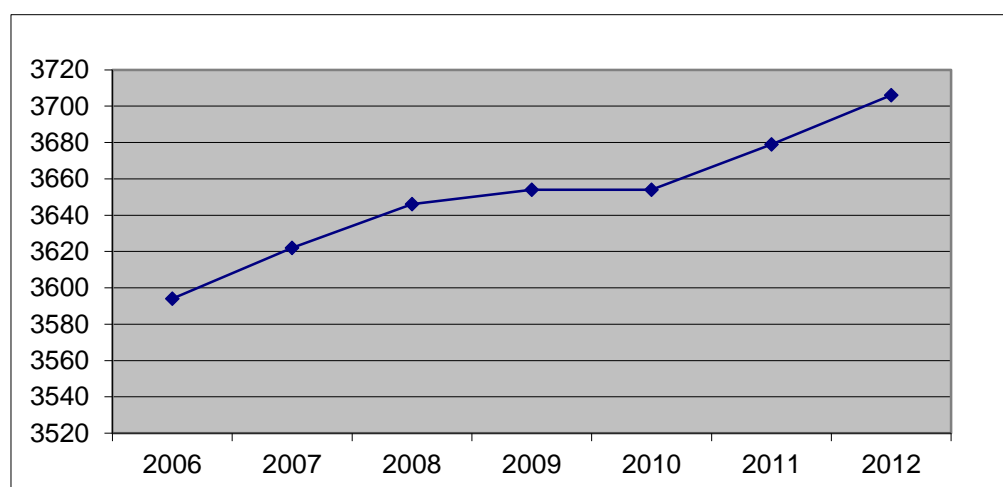
Tous les ans, l'ARS du Loir et Cher adresse au syndicat le bilan des différentes analyses effectuées durant l'année.

### 4. Nombre de branchements

Le tableau ci-dessous fait apparaître le nombre de branchements domestiques et **non domestiques** en 2011 et 2012.

Abonnements	2011	2012	Variation
Nombre de branchements domestiques	3 592	3616	+ 0.66%
Nombre « non domestiques »	87	90	+ 3.45 %
<b>Nombre total de branchements</b>	<b>3 679</b>	<b>3706</b>	<b>+ 0.73 %</b>

Evolution du nombre total de branchements



## 5. Consommation

Le rapport annuel 2012 fait état d'un **volume prélevé** de 471 312 m<sup>3</sup>, soit un prélèvement journalier moyen de 1 291 m<sup>3</sup>.

La production est en baisse (498 623 m<sup>3</sup> en 2011 et 523 452 m<sup>3</sup> en 2010), en raison d'une diminution de la consommation conjuguée à une amélioration du rendement du réseau.

	2012	2011
Volume vendu aux abonnés non domestiques (en m <sup>3</sup> )	52 550	59 984
Volume vendu aux abonnés domestiques (en m <sup>3</sup> )	314 116	317 568
<b>Volume total vendu aux abonnés (en m<sup>3</sup>)</b>	<b>366 666</b>	<b>377 552</b>

Le rapport annuel 2012 fait état d'un **volume prélevé** de 471 312 m<sup>3</sup>, soit un prélèvement journalier moyen de 1 291 m<sup>3</sup>, pour une consommation moyenne de 1 005 m<sup>3</sup> par jour.

Les pertes (différence entre la production et la vente) représentent 104 646 m<sup>3</sup>, soit 22.2% des volumes produits. Une partie de ces pertes résulte de causes connues (lavage des installations, contrôle des poteaux incendie, purges sur le réseau, mise en culture de la déferrisation mobile à Bordebure ...) pour un total de 32 155 m<sup>3</sup>. Il reste donc un volume de 72 491 m<sup>3</sup> en pure perte, soit un rendement du réseau estimé à 84.6%.

Le pourcentage de perte du SIAEP a diminué par rapport à l'année précédente ce qui s'explique par un entretien assidu du réseau, qui a limité le nombre de fuites.

Le rendement tend à s'équilibrer malgré le pompage continu pour la mise en culture de l'unité mobile de Bordebure.

Disposant d'une capacité de stockage totale supérieure à 3 000 m<sup>3</sup>, le Syndicat dispose d'une autonomie importante, représentant près de 3 fois la consommation journalière moyenne.

En outre, avec une capacité de production de 210 m<sup>3</sup>/h, il lui suffit de 6 heures de prélèvement pour satisfaire les besoins de production moyens.

Le Syndicat dispose donc des capacités de production et de stockage lui permettant de faire face à un accroissement des besoins, estimés à 154 litres par jour et par habitant en moyenne.

Le gain escompté de 200 habitants d'ici 10 ans devrait se traduire par un accroissement des besoins de l'ordre de 30.8 m<sup>3</sup> par jour, soit 11 242 m<sup>3</sup> à l'année.

## II. LA DEFENSE INCENDIE

La défense incendie est sous la responsabilité de la commune, qui doit s'assurer du bon fonctionnement mécanique et hydraulique par des campagnes de contrôle. **La commune est dotée de 114 poteaux incendie.**

Les normes actuelles imposent en matière de défense incendie des poteaux d'incendie de 100 mm de diamètre situés à une distance maximale de 200 m par les voies d'accès des constructions les plus éloignés avec un débit minimum de 60 m<sup>3</sup>/heure pendant 2 heures sous 1 bar de pression résiduelle pour les lotissements réservés à l'habitation individuelle et aux établissements recevant du public, cette distance étant ramenée à 100 m pour les zones artisanales destinées à recevoir des établissements artisanaux et industriels non classés.

*Cf. relevé des hydrants pages suivantes*

CONTRÔLE DES POTEAUX D'INCENDIE

VILLE DE MONTRICHARD



ANNEE 2013

CONTRÔLE EFFECTUÉ PAR LE SIAEP SUR DEBIMETRE L HENRY DN 100

N°	ADRESSE	TYPE	DIAM	M3/H	BARS	DATE	OBSERVATIONS
1	103 RTE DE VIERZON	PI 100	150	116	8	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
2	RTE DE VIERZON FACE N°58	PI 100	150	125	8	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
3	89 RTE DE VIERZON	PI 100	150	138	8	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
4	73 RTE DE VIERZON	PI 100	150	143	8	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
5	RTE DE VIERZON SOUS LE PONT SNCF	PI 100	150	168	8	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
6	33 RTE DE VIERZON	PI 100	125	54	3.5	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
7	RUE NATIONALE - RUE DU PRECHE	PI 100	125	87	3.5	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
8	BD PH AUGUSTE - C'TRE ADMINISTRATIF	PI 100	100	91	3.5	24/06/2013	PEINTURE PASSEE

9	RUE DE LA GLACIERE	PI 100	150	119	3.6	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
10	RTE DE BLOIS MUSEE DU POIDS LOURD	PI 100	150	162	3.5	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
11	3 FG DES ROCHES NEUVES	PI 100	140	185	8.5	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
12	41 FG DES ROCHES NEUVES	PI 100	140	180	8.2	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
13	50 FG DES ROCHES NEUVES	PI 100	140	167	8	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
14	RUE DES ROUGE GORGES	PI 100	110	140	6.5	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
15	112 RTE DE BLOIS	PI 100	100	73	5.5	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
16	88 RTE DE BLOIS	PI 100	100	88	6.5	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
17	56 RTE DE BLOIS	PI 100	100	91	7.5	24/06/2013	PEINTURE PASSEE- NE FERME
18	DEMEURES DE LA TOUR	PI 100	100	70	3	24/06/2013	PAS TOTALEMENT PEINTURE PASSEE
19	RUE VIELLE DE BLOIS - RUE DORGELES	PI 100	110	100	4	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
21	45 RUE DES VALLEES DE CHANVRE	PI 100	100	63	6	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
22	9 RUE DES VALLEES DE CHANVRE	PI 100	150	160	7	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
23	FACE 2 RUE DES RELIGIEUSES	PI 100	125	227	7.0	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
24	GUY MERCIER - ECOLE MATERNELLE	PI 100	110	155	6.5	24/06/2013	RAS
25	11 RUE GUY MERCIER	PI 100	110	135	4.5	24/06/2013	RAS
26	FACE 10 RUE DES BOIS	PI 100	100	142	5.5	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
27	FACE 18 RUE DES BOIS	PI 100	100	125	3.8	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
28	4 RUE DE L'ARTISANAT	PI 100	110	126	4	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
30	RUE DES PERRUCHES	PI 100	150	125	3.8	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
31	RUE LUCIEN LHOTELLIER	PI 100	100	99	3.8	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
32	8 BOULEVARD DE L'INDUSTRIE	PI 100	110	74	3.5	24/06/2013	NUMEROTATION+PEINTURE PASSEE
33	RUE LUCIEN LHOTELLIER FACE CAT	PI 100	110	74	4	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
34	BD INDUSTRIE FACE CHATEAU D'EAU	PI 100	150	169	3.8	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
35	FACE 17 RUE DES FAUVETTES	PI 100	110	173	3.7	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
36	LES LIEVRERIES - VIEILLE CHAUSSEE	PI 100	175	211	5	26/06/2013	RAS
37	BATIMENT DES LIEVRERIES PARKING	PI 100	100	199	5.2	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
38	FACE 7 RUE DES TOURTERELLES	PI 100	110	180	3.8	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
39	FACE 2 RUE DES TILLEULS	PI 100	175	234	6.5	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
40	FACE 2 RUE DES ACCACIAS	PI 100	110	167	5.5	26/06/2013	PEINTURE PASSEE

41	FACE 6 RUE DES CHARGES D'ANES	PI 100	110	173	5.5	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
42	10 RUE DES CHENES	PI 100	110	134	5.3	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
43	PONTCHER FACE HT RUE PEUPLIERS	PI 100	150	239	7.0	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
44	PONTCHER FACE BAS RUE PEUPLIERS	PI 100	150	225	7.0	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
45	PONTCHER FACE IMPASE ROSEAUX	PI 100	150	235	7.5	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
46	PONTCHER FACE N°11	PI 100	125	99	8.5	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
47	PONTCHER FACE PASSAGE A NIVEAU	PI 100	150	272		25/06/2013	PEINTURE PASSEE
48	FACE 13 RUE DU FOURNEAU	PI 100	125	225	7.5	24/06/2013	PRISE 70 INACCESSIBLE
49	RUE DES POULAINES	PI 100	110	195	8.5	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
58	62 RTE D'AMBOISE (CHISSAY EN TOURAINE)	PI 100	140	127	5	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
59	46 RTE D'AMBOISE (MONTRICHARD)	PI 100	110	149	6.5	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
60	RTE D'AMBOISE - RTE DE CHEVERNY	PI 100	125	180	8.5	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
61	RUE DES CHATAIGNIERS	PI 100	125	124	8	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
62	RUE DU CIMETIERE	PI 100	110	112	9.5	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
63	RUE DES BOIS - RUE HAUT CHARNIER	PI 100	125	122	7.5	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
64	3 RUE BAUDE	PI 100	100	72	3.2	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
65	RUE BASSE NANTEUIL ANCIEN HOPITAL	PI 100	100	82	3.5	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
66	RUE DE TOURS-BD PH AUGUSTE	PI 100	125	120	3.7	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
67	FACE 2 RUE DU GRAND MARCHÉ	PI 100	100	84	3.5	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
68	RTE DE TOURS FACE ESSO	PI 100	100	102	3.7	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
69	RTE DE TOURS -RTE D'AMBOISE	PI 100	100	81	3.7	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
70	PLACE DE LA GARE	PI 100	110	163	9.5	25/06/2013	RAS
71	COURS DE LA GARE SNCF	PI 100	110	118	9.5	25/06/2013	MANŒUVRE DIFFICILE
72	98 RTE DE TOURS	PI 100	100	53	3.7	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
73	FACE 126 RTE DE TOURS	PI 100	110	99	9.5	26/06/2013	RAS
75	FRIDELOUX - RTE DE TOURS	PI 100	110	107	9.7	25/06/2013	PEINTURE PASSEE
76	FRIDELOUX - CAMPING	PI 100	110	89	10	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
77	AVENUE DES PLATANES	PI 100	80	41	3.7	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
78	RUE DU GAZOMETRE - RUE GAMBETTA	PI 100	100	81	3.7	26/06/2013	PEINTURE PASSEE
85	RUE MONTS GARNIS FACE CANTINE	PI 100	150	193	6.5	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
86	RUE RELIGIEUSE - ESPACE CULTUR	PI 100	125	182	5	24/06/2013	PEINTURE PASSEE
87	RUE DU SABOT ROUGE	PI 100	60	22	2.5	24/06/2013	PEINTURE PASSEE



88	RUE RELIGIEUSES - RUE DE L'EUROPE	PI 100	110	138	3.8	24/06/2013	PEINTURE PASSEE				
89	RUE DES BOIS - RUE DE L'EUROPE	PI 100	110	123	3.8	24/06/2013	MAUVAISE NUMEROTATION				
91	RUE VIEILLE AMBOISE - LES BOURNAIS	PI 100	110	82	3.8	25/06/2013	CAPOT ENDOMMAGE				
101	RUE NATIONALE - PLACE BARTHELEMY	BI 100	125	101	3.7	25/06/2013	RAS				
102	RUE NATIONALE - ESCALIERS ST CROIX	BI 100	150	128	3.7	25/06/2013	RAS				
103	RUE NATIONALE FACE LIBRAIRIE	BI 100	125	101	3.7	26/06/2013	RAS				
104	FG DE NANTEUIL FACE SERRURERIE	BI 100	100	80	3.2	26/06/2013	RAS				
105	FG DE NANTEUIL SOUS CTR ELECT	BI 100	100	58	2.5	26/06/2013	RAS				
106	RUE BLANCHANDIN FACE ECOLE	BI 100	80	54	3.7	26/06/2013	RAS				
107	40 RTE DE TOURS	BI 100	125	97	3.7	26/06/2013	RAS				
108	RUE DE SULLY - COL COUSIN	BI 100	100	78	3.7	25/06/2013	RAS				
109	LE CLOS DE LA BONNETERIE	PI 100	110	110	3.6	24/06/2013	RAS				
110	RUE DES BOIS ENTREE HOPITAL	PI 100	110	140	4	26/06/2013	RAS				
111	RUE DES RELIGIEUSES ARRIERE HOPITAL	PI 100	125	133	4	24/06/2013	RAS				
112	RUE VIEILLE DE BLOIS FACE BOIRON	PI 100	200	92	3.4	24/06/2013	RAS				
113	RUE VIEILLE DE TOURS FACE STATION	BI 100	140	77	10	25/06/2013	RAS				
114	CHEMIN HAUT DES LIEVRERIES	PI 100	140	153	3.7	26/06/2013	RAS				



Le contrôle des poteaux d'incendie est satisfaisant, ceux-ci répondant aux normes actuelles, hormis peut-être la norme NF X 08-008 relative à la couleur « rouge incendie » de la partie aérienne des poteaux d'incendie ...

### III. LA GESTION DES EAUX USEES

Source : Rapport annuel 2012,  
Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM)

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM) regroupe 7 communes (Bourré – Chissay-en-Touraine – Faverolles-sur-Cher – Monthou-sur-Cher – Montrichard – Pontlevoy – Saint-Julien-de-Chédon), soit une superficie de 134 km<sup>2</sup> et une population totale > 10 000 hab.

Le SIAAM exploite la station d'épuration d'une capacité de 22 500 EH (équivalent-habitant) implantée à Chissay-en-Touraine au lieu-dit La Varenne.

Le Syndicat assure :

- la collecte des eaux usées
- le transport des eaux usées
- le traitement des eaux usées
- le contrôle des eaux parasites
- le contrôle des nouveaux branchements au réseau d'assainissement collectif

Le Syndicat effectue en outre l'entretien de tous les postes de refoulement situés dans les communes membres.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, toutes les communes du Syndicat ont transféré la compétence de la gestion et de l'entretien de l'ensemble de leur réseau d'assainissement collectif au SIAAM, soit un total de 120 kms.

Depuis le 16 avril 2009, le SIAAM a également autorité pour les contrôles des eaux parasites, ainsi que la vérification des nouveaux branchements au réseau d'assainissement collectif.

#### A. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

le réseau d'assainissement collectif dessert la quasi-totalité des zones habitées : la vieille ville en partie basse, les prolongements résidentiels formés par les faubourgs (Nanteuil, rue de Vierzon) et par les vallons (Pontcher, les Roches neuves, les Vallées de Chanvres), les amorces du plateau et la zone de plateau en partie nord (habitat collectif et zone d'activités économiques).

Le réseau, qui s'étend sur près de 30 km, est majoritairement séparatif (de l'ordre de 80 %) ; le réseau unitaire concerne le centre-ville, la rue des Monts Garnis (en partie), la rue Baude et la rue du Haut Garnier.

Les effluents sont acheminés vers la station d'épuration située au lieu-dit « la Varenne », au sud-est du territoire communal de Chissay-en-Touraine, dans la vallée du Cher.

Cette station d'épuration, mise en service fin 2007, traite les effluents provenant de 7 communes au total (Monthou-sur-Cher, Faverolles-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chédon et Pontlevoy, Montrichard, Chissay-en-Touraine et Bourré). De type boues activées en aération prolongée, elle est dotée **d'une capacité nominale de 22 500 équivalents habitants (débit d'entrée moyen : 1 700 m<sup>3</sup>/jour)**. Le Cher constitue le milieu récepteur des effluents après traitement. Les boues produites sont transférées sur le site d'Autrèche (37).

En 2012, **la somme des charges entrantes étaient de 11 056 EH, soit 49 % de sa capacité nominale, pour un débit entrant de 1 689 m<sup>3</sup>/jour et 241 t de Matières Sèches produites par an**. Les contrôles effectués sur cette station montrent qu'elle fonctionne de manière satisfaisante.

Lors de la phase de consultation des Personnes Publiques Associées, suite à l'arrêt de projet du PLU par le Conseil Municipal, le Préfet a indiqué dans son avis que la capacité nominale de la station d'épuration de La Varenne présente une capacité organique nominale compatible avec les projets d'urbanisation. Toutefois, il indique que le rapport 2012

du SATESE fait part de la nécessité de surveiller les déversoirs et dérivations éventuelles, situées sur les tronçons destinés à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec, supérieure à 120 kg/j de DBO5 et inférieure ou égale à 600 kg/j de DBO5. Cette surveillance doit permettre d'estimer les périodes de déversement et les débits rejetés.

## B. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément aux dispositions de la loi sur l'eau de 1992, la commune a mis en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC) dont la compétence a été transférée à la Communauté de Communes du Cher à la Loire.

Le dernier diagnostic des installations d'assainissement non collectif date de 2007. A cette date, seules deux installations ont été visitées, toutes deux classées en NA1 (installations présentant des eaux vannes non ou mal traitées rejetées au milieu naturel) mais non situées en « zone à risque » : les Drageonnières et la maison forestière de la Règle.

## C. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Un zonage d'assainissement a été réalisé en 2000 sur l'ensemble du territoire communal. Ce schéma ne définit que deux secteurs laissés à l'écart de l'assainissement collectif : les Drageonnières et la maison forestière de la Règle.

## IV. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La commune de Montrichard a réalisé un schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SAFEGE – mai 2007) en vue :

- d'identifier les insuffisances actuelles et futures des réseaux de gestion des eaux pluviales,
- de définir un programme d'interventions ainsi qu'un planning pour résorber ou anticiper des dysfonctionnements hydrauliques.

Le territoire communal est découpé en trois bassins versants principaux drainés, d'ouest en est, par :

- le ruisseau du Pontcher,
- le ruisseau des Roches Neuves,
- le ruisseau des vallées de Chanvres.

Les eaux des coteaux sont drainées par des fossés en zone rurale et par des collecteurs d'eaux pluviales en zones urbaines. Le linéaire de canalisations s'élève à 20,1 km.

L'analyse du fonctionnement des réseaux met en évidence des insuffisances sur de nombreux secteurs aussi bien en situation actuelle qu'en situation future et ce, dès la période de retour quinquennale (5 ans). Ces insuffisances sont concentrées sur les tronçons des cours d'eau à ciel ouvert. Plusieurs tronçons sont également insuffisamment dimensionnés pour assurer une évacuation efficace des flux.

En situation future, les insuffisances s'aggravent dans certains secteurs (partie médiane et aval du ruisseau de Pontcher et partie aval du ruisseau des Roches Neuves).

Les caractéristiques des bassins versants les rendent vulnérables aux orages intenses de courte durée du fait de leur faible superficie et de leurs caractéristiques hydrologiques. Leur pente particulièrement marquée constitue un facteur aggravant d'autant plus que les zones d'habitat les plus denses sont implantées en aval des bassins versants, au niveau des ruptures de pente.

Plusieurs aménagements ont été proposés pour réduire les risques d'inondation :

- vallée de Pontcher : trois ouvrages de stockage au lieu-dit le Grand Pontcher Est (double ouvrage) et en amont de celui-ci,
- vallée de Roche Neuve : deux ouvrages de stockage en aval de la ZAC de la Bonneterie et en amont des zones urbanisées du ruisseau des Roches Neuves,
- vallées de Chanvres : un ouvrage de stockage en amont immédiat de la VC 38.

Le redimensionnement de réseaux d'évacuation sur certains tronçons a par ailleurs été préconisé sur la base d'une pluie de période de retour décennale.

Ces propositions se sont traduites par la définition de plusieurs emplacements réservés au bénéfice de la ville de Montrichard, afin de réaliser des ouvrages de collecte des eaux pluviales (bassin de rétention, fossé collecteur) : les emplacements réservés n°1, 3, 6, 14, 15 et 18.

## V. LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

*Source : Rapport annuel 2012,  
Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères (SMIEEOM) du Val du Cher*

### A. PLAN DEPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) du département du Loir-et-Cher a été approuvé le 7 juin 2001. Il fixe pour le secteur III à échéance 2010 un taux objectif de valorisation des déchets de 59,9%. **Une nouvelle version de ce document devrait être présentée en 2014.**

Ce plan doit conduire à la mise en place des moyens de valorisation, de traitement, de stockage nécessaires, après un état des lieux de la production par catégorie, des modes d'élimination disponibles et des flux intra et inter départementaux. **La commune de Montrichard se situe sur le secteur III du PDEDMA pour lequel le dispositif prévu est la filière compostage.**

### B. LA COLLECTE DES DECHETS

La collecte et le traitement des déchets relèvent de la compétence du Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères (SMIEEOM) du Val du Cher composé de 39 communes.

#### 1. Les ordures ménagères résiduelles

En 2009, dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance dite incitative, les bacs ont été remplacés par des bacs à contenance adaptée à chaque foyer, équipé d'une puce électronique permettant de comptabiliser le nombre de présentations du bac.

La collecte pour les ordures ménagères se fait en porte à porte en bacs une fois par semaine, le lundi ou le jeudi.

Les déchets des professionnels (petites entreprises, artisans, commerçants) sont également collectés dès lors qu'ils restent assimilables à des déchets ménagers.

En 2012, le SMIEEOM a collecté en moyenne 226,7 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant. Ce chiffre est en

forte diminution depuis 2007 (-29 %), ce qui s'explique notamment par la mise en place des nouveaux bacs à ordures ménagères mieux dimensionnés.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, le transport et le traitement des déchets ménagers ultimes ont été délégués à un prestataire privé, la société VEOLIA PROPRETE, pour un contrat de 3 ans renouvelable une fois.

## 2. Les objets encombrants

Les habitants de la commune ont accès à la déchetterie présente sur le territoire de Montrichard, boulevard de l'Industrie. Ils peuvent y déposer des déchets de différentes natures, tels que: textiles, déchets électriques, gravats, tout venant, déchets verts, cartons, bois, déchets ménagers spéciaux (peinture, tubes fluorescents, ampoules, aérosols, piles, cartouches d'encre).

En 2012, le SMIEEOM du Val de Cher a collecté l'équivalent de 5,7 kg par habitant.

## C. LE TRI

Pour le tri sélectif, onze conteneurs en point d'apports volontaires (P.A.V.) sont mis à disposition, pour le tri collectif (papiers, emballage, verre), aux emplacements suivants : parking du quai Jean Bart, rue du Donjon, rue des Monponnes, rue des Châtaigniers, rue du pont du Cher, rue vieille de Tours, Parc Plage, les Lièvreries, place du marché, espace culturel et sportif et rue Guy Mercier.

A l'échelle du syndicat, la collecte sélective en point d'apport volontaire tend à augmenter, notamment la collecte d'emballage, qui a doublée avec la mise en place de 42 colonnes emballage supplémentaires :

	2012	2007	Evolution 2007/2012	Observations
<b>Verre (kg/an/hab)</b>	40,36	40,52	-0,3%	<b>Moyenne nationale</b>
<b>Papier (kg/an/hab)</b>	25,81	23,12	+11,6%	<b>Haute moyenne nationale</b>
<b>Emballage (kg/an/hab)</b>	16,93	8,34	+102%	<b>Supérieur à la moyenne nationale</b>

En 2012, le taux de valorisation sur la collecte au porte-à-porte et apport volontaire est de 23,09% (tonnage valorisé/tonnage global). Parallèlement, si les tonnages collectés à la déchetterie de Montrichard montrent une forte augmentation depuis 2007 (3 219 tonnes en 2012 contre 2 422 en 2007, soit + 33%), l'ensemble des déchèteries du SMIEEOM observent une légère baisse du tonnage entre 2011 et 2012 (respectivement 11 666 tonnes et 11 654 tonnes).

D'autre part, depuis le 1er janvier 2008, le SMIEEOM organise des permanences pour la collecte des Déchets d'Activités et de Soins à Risques Infectieux « piquants coupants » dans les hôpitaux de Montrichard, St Aignan et Selles-sur-Cher ainsi que dans une salle mise à disposition par la commune de Contres, à raison de 12 collectes par an et par site.

## D. LE TRAITEMENT DES DECHETS

---

Dans un premier temps, le produit de la collecte des ordures ménagères résiduelles est orienté vers le biocentre de Choussy. Cette unité de compostage permet ainsi le compostage de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) et des déchets verts.

Depuis 2006, les quantités traitées dans le biocentre de Choussy ne dépassent pas 4 000 tonnes. Ces volumes sont bien en-deçà de la capacité annuelle autorisée qui est de 9 380 tonnes (5 500 tonnes pour la FFOM et 3 880 tonnes pour les déchets verts).

La collecte de la FFOM n'a permis de recueillir que 54 tonnes de déchets en 2008. Cette collecte a été suspendue depuis.

Après traitement, le compost de qualité normalisée produit est destiné essentiellement à des professionnels et des collectivités territoriales.

Le transport et le traitement des déchets ménagers ultimes sont délégués à Véolia. Tous les déchets sont incinérés soit à Saran (Orvade) ou à Pithiviers (Inova) dans le Loiret (45).

Le verre est acheminé au biocentre de Choussy et est récupéré par un verrier (Saint Gobain) pour être acheminé vers l'unité de recyclage d'Andrezieux (42).

Le papier et les emballages sont acheminés vers le centre de tri de Mur-de-Sologne (41). Le papier est ensuite récupéré, après tri par un papetier (La Chapelle Darblay – Grand Couronne - 76) pour subir les différentes étapes de recyclage. Les emballages sont triés et séparés par matériaux et conduits vers leur propre filière de valorisation.

Les déchets issus des déchetteries sont traités ainsi :

- tout venant : Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de classe 2 à Soings-en-Sologne (41)
- ferrailles : RIC Environnement à Romorantin (41),
- bois : Transfert à Chaigny pour Broyage, puis recyclage Chronospan à Sully-sur-Loire (45)
- Cartons : Pré tri au centre de tri puis envoi chez le recycleur SMURFIT KAPPA (92)
- déchets verts : Broyage et évacuation par Véolia Propreté (41)
- déchets toxiques : reprise par la S.O.A. et envoi dans les filiales spécialisées,
- gravats : Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de classe 3 à Contres (41).